

Groupement 82

Comite 17

Seine & Marne



REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2022/2023

« Libre par 2 »

Pour toutes les épreuves, et quel que soit le stade de la compétition, les joueurs admis à participer à la compétition devront être affiliés au Comité Seine et Marne, et à jour de leur cotisation annuelle.

1. DATES, LIEUX ET HORAIRES DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Le Comité 17 Seine & Marne organise le Championnat Régional « Libre par 2 » (équipes de 2 joueurs) qui attribue le titre de Champion Régional et qualifie les 3 équipes les mieux classées pour la finale Nationale qui se déroulera à :

AIX-LES-BAINS du 20 au 22 janvier 2023.

Le nombre d'équipes qualifiées a été fixé à **3 (TROIS)** par notre président de zone.

Le qualificatif au Championnat se déroule en **1 finale de 2 séances qui se jouera le samedi 22 octobre 2022**

**Au club Fontaine
2 Avenue Liaubon
77500 - Chelles**

2. ACCUEIL, INSCRIPTION ET MISE EN PLACE DES JOUEURS

Les inscriptions devront être envoyées au Président de la CCR au plus tard le lundi précédent le championnat, soit le 17 octobre 2022 :

Patrick Zejgman 06 23 39 46 45 zejgman.patrick@neuf.fr

Les joueurs qui ne se seraient pas préinscrits seront pris dans l'ordre d'arrivée et sous réserve d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

Les joueurs devront être présents à 9h15 et assis à 9h30.

A l'heure prévue pour la mise en place tous les joueurs d'une même équipe doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5mn de retard. Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer des remplaçants. Si l'équipe ne possède pas de remplaçant, elle peut être scratchée.

L'heure de début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre et le directeur d'épreuve en fonction de la durée de la première séance.

Lors de la première séance, le duo Champion sortant reçoit la position Nord à la table 1.

Les positions de départ des autres joueurs seront tirées au sort grâce au logiciel d'inscriptions Extar.

Pour la deuxième séance, le placement des joueurs est effectué par serpentín de manière à brasser et à équilibrer au mieux les orientations en fonction des résultats de la première séance.

L'arbitre et le directeur d'épreuve peuvent prendre la décision de modifier la mise en place pour permettre au duo qui a un joueur ayant des difficultés à se déplacer d'avoir moins à bouger.

3. REGLEMENT DES COMPETITIONS

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et au code d'arbitrage Fascicule 1- règles communes et Fascicule 2 - donnes libres Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

L'interdiction de fumer et de vapoter dans la salle de jeu est totale (article 39 du fascicule 1).

4. REGLES REGISSANT LES SPECTATEURS

Les spectateurs sont soumis aux mêmes règles que les joueurs notamment pour Les déplacements qui sont interdits sans autorisation de l'arbitre. Les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord.

Les spectateurs ne doivent suivre qu'un seul joueur. Les joueurs ayant finis de jouer ne doivent pas rester debout derrière d'autres joueurs sous peine de pénalités.

5. ARBITRAGE ET MODALITES DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Stricte application du règlement F.F.T. tous les contrats sont autorisés, avec appel de l'arbitre pour tout litige ou contrat supérieur à la garde et pour une demande de Chelem.

Depuis janvier 2020 en attendant la modification du fascicule 2, l'arbitre pourra participer à la compétition sous certaines conditions :

- Qu'il y ait au minimum 2 arbitres dans la salle pour pouvoir intervenir et saisir les scores
- En faire la demande écrite au responsable de zone
- Nommer un arbitre principal référent

L'arbitrage sera assuré par Daniel Arnould et Jean-Claude Gallois avec une dérogation accordée par le Président de Zone. Toute modification de ce règlement ne pourra être faite que par le directeur d'épreuve sur demande de l'arbitre, et avec l'accord du président de Zone si celui-ci est présent dans la salle.

6. DEROULEMENT DES FINALES

La 1^{ère} séance se jouera en 5 positions de 5 donnes (sauf en cas de mouvement à 6 tables : 4 X 6 donnes,) la seconde en 4 positions de 6 donnes. La mise en place de la 1^{ère} séance est faite par l'ordinateur.

La mise en place de la 2^{nde} séance est faite par ordinateur d'après le classement de la 1^{ère} séance.

Le classement final est établi par addition des points des 2 joueurs de l'équipe acquis pendant les 2 séances.

Libre par deux : les 3 premiers duos seront qualifiés pour le championnat de France.

7. PCN et PP

Codification : 5172201

Indice PCN : 1,8

Ne pourront être inscrits comme remplaçants que les joueurs ayant marqués des PCN. Les 3 trois premiers du classement marqueront respectivement **3, 2 et 1 PP.**

8. DROIT DES JOUEURS · RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée, qui, doit rendre sa décision sous 96 heures. Le CCR doit en outre informer le Président de Ligue et le Président de la C.C.N.

9. DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du championnat et traduit en chambre de discipline. Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats, d'animaux domestiques. Aucune dérogation pourra être faite. Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre, leur appareil numérique jusqu'à la fin de la séance.

Le Président de la CCR
Patrick Zeigman

Le Président de Zone
Ravi Ravindirane
Vu et validé

